

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès
Faculté des Sciences Dhar El Mahraz - Fès

Avis d'Appel d'Offres Ouvert
(Séance public)

Le mercredi 28 mars 2018, il sera procédé, dans les locaux de la Faculté des Sciences - Dhar El Mahraz Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres :

A.O N°	Objet	Caution provisoire	L'estimation du coût des prestations	Heure
01/2018	La vente de Matériel Usé et de Débarras	1 500,00 dhs	30 000,00 dhs	15H

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service économique de la Faculté des Sciences Dhar El Mehraz de Fès, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès du 22/08/2014.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service économique de la Faculté des Sciences - Dhar El Mahraz de Fès ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement précité, à savoir :

Dossier administratif comprenant :

- la déclaration sur l'honneur ;

- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité.

Dossier technique comprenant :

- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

- les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

- Attestation de visite des lieux.

Dossier complémentaire comprenant :

- Le Cahier des Prescriptions Spéciales signé et cacheté ;

- Le Règlement de la Consultation signé et cacheté.